



DECISION MUNICIPALE N° 44 /DM/C-AYOS/2023 DU 08/09/2023

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N°24/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 du 06 juillet 2023, en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH) dans la localité de Nsan I, dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2023 et suivants.

Le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;  
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
Vu l'Arrêté n°000213/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;  
Vu La Décision n°0000016/D/MINMAP/SG/DAJ/BK du 15 janvier 2021 portant désignation du Président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;  
Vu la Décision Municipale n°001/DM/C-AYOS/SG/2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Ayos ;  
Vu la Circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;  
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°24/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 du 06 juillet 2023, en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH) dans la localité de Nsan I, dans la Commune d'Ayos ;

DECIDE :

Article 1 : L'Appel d'Offres susmentionné est déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été enregistrée.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ayos, le 08/09/2023

Copie : ARMP

NDONGO BIKO O Paul  
COUNCIL OF AYOS  
CIVIL ENGINEERING DEPARTMENT